Procès-verbal du Conseil d'école
1er trimestre

Date

Vendredi 7 novembre 2025 Début de séance : 18h15

Représentation de l'école

Mme MASSELLO, Directrice de l'école
Mmes MAISTRELLI, TESSIER, JALLITA, LE TELLIER, PICHON, BOENNEC, MAKAYA, MAYAFFRE, PADILLA, BAUDRILLARD, M. DELRIEU, Enseignants
Excusée : Mmes CARNINO et THIBAULT

Représentation des parents élus

Mmes et MM. ABREU, BANZOUR, BANZOUR, FERREIRA, OUVRIER, RAMI, THOMACHOT, TOUMERT, Parents RDPIC

Représentation de la mairie

M. BARRON, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Mme BAUDRILLARD

1. Effectifs, répartition des classes, équipe pédagogique, RASED

L'école compte, à ce jour, 270 élèves répartis sur 12 classes :

CP : 52 élèves sur 3 classes (Mmes MAISTRELLI, THIBAULT et CARNINO)
CE1 : 62 élèves sur 3 classes (Mmes TESSIER, JALLITA et LE TELLIER)
CE2 : 59 élèves sur 4 classes (Mmes PICHON, BOENNEC, CARNINO et LE TELLIER)
CM1 : 49 élèves sur 2 classes (Mmes MAKAYA et MAYAFFRE)
CM2 : 48 élèves sur 2 classes (Mmes PADILLA, et BAUDRILLARD)

Un dispositif UPS prenant en charge les enfants du voyage et des enfants allophones (M. DELRIEU)

Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription intervient sur notre école, et est composé cette année de Mme MONDJANAGNI, psychologue de l'Éducation nationale (présente environ une demi-journée par semaine), et de Mme WABLE, enseignante spécialisée dans l'aide à dominante pédagogique (présente environ une demi-journée par semaine).
Le rôle de Mme WABLE consiste à accompagner les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et à soutenir les équipes enseignantes dans la mise en place de réponses adaptées.

Elle intervient de différentes manières :

- Observation en classe et évaluation des acquis scolaires, afin de mieux cerner les besoins des élèves ;
- Travail en petits groupes, sur des temps ciblés, au sein de la classe, pour renforcer la confiance en soi, les stratégies d'apprentissage et redonner du sens aux apprentissages ;

Tél : 01 39 22 36 69
Mél : 0780638v@ac-versailles.fr
Site : http://www.ec-champfleury-carrieres.ac-versailles.fr/
113 rue Champfleury - 78955 Carrières-sous-Poissy

- Co-enseignement ou co-intervention dans les classes, aux côtés des enseignantes, pour adapter les situations d'apprentissage et favoriser la réussite de tous.

En tant que personne ressource, elle échange régulièrement avec les enseignants et les familles, apporte un regard extérieur et contribue à la réflexion sur les pratiques pédagogiques.

L'objectif est de prévenir et de réduire les difficultés scolaires, en travaillant en partenariat étroit avec les enseignants, les familles et les autres membres du réseau, afin que chaque élève puisse progresser et s'épanouir à l'école.

Le rôle de la psychologue de l'Éducation nationale est :

- D'aider à l'analyse des situations particulières en liaison étroite avec les familles et les enseignants (observations en classe, concertations, entretiens, bilans…)
- De favoriser l'adaptation scolaire des élèves en difficulté (actions de prévention, suivi psychologique, etc.)
- De faciliter les transitions famille-école, liaison maternelle/élémentaire/collège
- De sensibiliser élèves, familles et enseignants aux différents parcours de scolarisation (SEGPA, ULIS, DITEP…)
- De contribuer à l'éducation à la citoyenneté et la qualité du « vivre-ensemble » à l'école (climat scolaire)

L'infirmière scolaire est toujours Mme LEJEUNE.

Les coordonnées de la psychologue et de l'infirmière scolaire sont disponibles sur le site internet de l'école.

2. Élections des représentants des parents d'élèves

Rappel du résultat des élections des représentants des parents d'élèves du 10/10/2025 : 12 sièges à pourvoir, 443 parents inscrits, 254 votants, 232 exprimés.
RDPIC : 232 voix, 12 titulaires, 8 suppléants
Tous les résultats et les coordonnées des représentants des parents sont consultables sur le site internet de l'école.
Le rôle des parents élus est :

- Relais des familles : faire remonter les besoins, questions ou difficultés aux équipes éducatives et à la municipalité.
- Participation aux instances : conseils d'école, Cité Éducative, ateliers thématiques (mobilité, alimentation, bien-être…).
- Soutien au corps enseignant : appui logistique et financier via la coopérative scolaire pour les projets pédagogiques.
- Information et médiation : diffusion d'informations, accompagnement des parents, suivi des sujets périscolaires (travaux, numérique, sécurité…)

Les parents élus rappellent qu'ils sont bénévoles et ont à cœur d'accompagner la réalisation de projets et d'échanger de manière transparente avec l'équipe enseignante.

3. Vote du règlement intérieur et du règlement du Conseil d'école

Le règlement du Conseil d'école est adopté par l'ensemble du Conseil d'école. Il est publié et consultable sur le site internet de l'école.
Le règlement intérieur de l'école actualisé et comprenant quelques modifications est adopté par l'ensemble du Conseil d'école. Il est publié et consultable sur le site internet de l'école.

4. Sécurité de l'école

- Le Plan Vigipirate est toujours à son niveau le plus élevé « Urgence attentat », ce qui signifie que la surveillance aux abords de l'école est accrue, la vigilance de tous est maximale. Les rassemblements de parents devant l'école sont à éviter, ainsi que leur présence prolongée aux entrées et sorties d'école. L'accès à l'intérieur de l'école est interdit aux adultes, sauf après autorisation des enseignants de service de surveillance. Un contrôle visuel des élèves entrant dans l'école est maintenu.
- Trois exercices d'évacuation incendie obligatoires sont organisés sur une année scolaire : le premier a eu lieu le 9 septembre 2025.
- Sont également mis en place dans les écoles des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), soit de confinement en cas de problèmes extérieurs : tempête, nuage toxique…, soit d'évacuation ou de protection en cas d'intrusion dans l'école de personne(s) malfaisante(s). Le premier exercice aura lieu le 24 novembre. Il s'agira d'un exercice attentat-intrusion, les élèves devront mettre en œuvre la posture « se cacher » dans les classes. L'exercice de confinement aura lieu début février 2026.
- Il serait souhaitable d'envisager un système d'alertes sonores ou visuelles différentes selon les risques et situations.
- Pour toute information complémentaire, les parents peuvent consulter le site : http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html

5. Évaluations nationales et aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Conformément aux directives ministérielles, les évaluations nationales se sont déroulées dans toutes les classes entre le 08 et le 19 septembre 2025. Les enseignantes ont rencontré les parents de leurs élèves pour leur restituer individuellement les résultats de leur enfant sous format papier en leur apportant les explications nécessaires. Des évaluations de mi-CP auront lieu du 12 au 23 janvier 2026.

Les résultats de ces évaluations sont analysés par l'équipe pédagogique et font l'objet d'axes de travail en vue d'améliorer les résultats des élèves. Les parents d'élèves reçoivent les résultats de leur enfant ; les résultats individuels ne sont disponibles qu'au niveau de l'école ; les résultats par école sont disponibles pour l'Inspectrice de la circonscription, à des fins de pilotage de l'action pédagogique, de la formation et de l'accompagnement des enseignants de la circonscription.

Les enseignants élaborent des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) pour les élèves présentant des difficultés, et les présentent aux parents de ces élèves. En cas de difficultés persistantes accompagnées de trouble des apprentissages, les élèves peuvent bénéficier d'un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) mettant en place des aménagements qui doivent permettre à ces élèves de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

Dans certains cas d'élèves présentant des difficultés scolaires ou des problèmes de comportement, des réunions d'équipe éducative présidées par la Directrice de l'école ont lieu tout au long de l'année, en présence des parents, de l'enseignant, et de la psychologue de l'Éducation nationale.
Le suivi de tous les élèves de l'école est assuré d'une classe à l'autre, du CP au CM2, par un dossier propre à chaque élève.

Plusieurs de nos élèves bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) car ils sont reconnus comme étant en situation de handicap. Ils sont notifiés tous les trois par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) pour bénéficier d'une aide humaine. Deux AESH accompagnent ces trois élèves à temps partiel dans la semaine.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurées par les enseignantes de l'école permettent d'aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, de les accompagner dans leur travail personnel ou de leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école. L'emploi du temps est déterminé par l'enseignante en fonction des besoins. Ces séances se déroulent le lundi et le jeudi midi (2 fois 45 minutes) et ont commencé cette semaine dans toutes les classes, sauf pour les CP qui commenceront en décembre. Ces activités sont soumises à l'acceptation des parents.

Le dispositif « Coup de pouce CLE » destiné à un petit groupe d'enfants de CP débutera le lundi 10 novembre, il a lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h et est encadré par un enseignant.

Les stages de réussite sont proposés la première semaine des vacances d'automne (cette année seulement aux CP et CE1), des vacances de printemps, des vacances d'été et la dernière semaine d'août.

6. Climat scolaire

L'amélioration du climat scolaire sera un objectif prioritaire du futur projet d'école 2025-2029. Un plan d'actions va être très prochainement défini en équipe et appliqué dans toute l'école.

L'école poursuit son engagement à mettre en place le programme « pHARe - niveau 2 - approfondissement » en s'appuyant sur l'équipe ressource de la circonscription, formée par l'Académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
L'école applique le protocole d'intervention de l'Éducation nationale en cas de suspicion de harcèlement.
Cette année encore, dix heures annuelles d'apprentissages seront dispensées dans chaque classe aux élèves du CP au CM2.
L'école s'engage également à participer aux temps forts : journée « Non au harcèlement » le 6 novembre 2025 et/ou « Safer Internet Day » (10 février 2026) pour l'éducation au bon usage d'internet, concours « Non au harcèlement ».

Pour être rapidement et définitivement stoppés, il est rappelé toute l'importance de révéler d'éventuels cas de harcèlement auprès des enseignants et de la Directrice de l'école dès qu'ils sont connus.

Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé par les enseignantes aux élèves de CE2, CM1 et CM2 au mois de novembre. Les réponses à ce questionnaire seront analysées par les enseignants afin de définir le ressenti des élèves et d'agir en conséquence.

7. Sorties scolaires, projets, temps forts de l'année, classes transplantées

Il n'existe pas de calendrier prévisionnel des temps forts de l'année, car les sorties pédagogiques des classes ne sont pas encore décidées, elles le seront progressivement, les dates des temps forts ne sont pas définies non plus. Les familles seront informées le plus en amont possible afin que des parents accompagnateurs puissent se libérer.

Sorties scolaires :

- Les sorties scolaires sont possibles grâce à la mise à disposition des cars par la Communauté urbaine GPS&O. La programmation se fait par classe. Les parents en sont informés au fur et à mesure dans le cahier de liaison. Les sorties sont entièrement financées par les coopératives de classes. Les sorties scolaires commenceront en janvier 2026 car le budget alloué par la Mairie pour les cars est en année civile, et que le budget de l'année 2025 a été utilisé en totalité.

- La dotation annuelle de la Mairie pour les transports scolaires permet une sortie par classe et par an (en car), mais elle n'est pas suffisante, puisque la coopérative de l'école doit participer chaque année à financer le surplus des coûts de transport. Le montant de cette dotation semble ne pas avoir augmenté cette année non plus, et les membres du Conseil d'école demandent à ce qu'elle soit revue à la hausse, et de manière équitable par rapport aux autres écoles (au prorata de l'effectif de l'école). Des ventes de gâteaux seront organisées pour aider au financement de ces sorties, en complément des actions organisées par les représentants de parents d'élèves, que nous remercions pour leur implication et leur investissement.

- A ce jour, aucune sortie en car n'est programmée, les sorties des classes seront communiquées aux parents d'élèves concernés, directement par les enseignantes.

- Sorties à la médiathèque : presque toutes les classes bénéficient de créneaux à la médiathèque Octave-Mirbeau pour y emprunter des livres ou suivre des animations.

- La ludothèque se déplace à l'école, deux classes bénéficient d'une demi-journée chacune avec le ludothécaire.

- Exposition Mathissime : d'ici fin novembre, presque toutes les classes, sauf des CP et CE1, vont se rendre à l'école Giono (à pied) pour visiter une exposition, à base de manipulations et jeux mathématiques, proposée dans le cadre de la Cité Educative. Les enseignantes informent leurs parents d'élèves du jour et de l'organisation de leur sortie.

- Un spectacle est proposé par la Mairie pour les CM2 : « Déconnecter », le mardi 25 novembre en matinée à l'Espace Louis Armand.

Projets de classes :

- Une intervention d'un policier national sur les dangers du cyber-harcèlement et des réseaux a eu lieu début septembre dans les deux classes de CM2.
- Les interventions de M. Bodennec, policier municipal, avec presque toutes les classes, pour la sensibilisation à la sécurité routière et le passage du permis vélo, ont lieu tout au long de l'année scolaire, à l'école.
- Des interventions de Mme Lejeune, infirmière scolaire, aura lieu auprès de toutes les classes : « Apprendre à porter secours » et « les gestes qui sauvent » pour les CM2.
- Le projet théâtre-image des CM2 est renouvelé, avec un intervenant extérieur (travail sur les émotions, les relations entre pairs, le harcèlement).
- Stages d'élèves infirmiers : Trois enseignantes se sont portées volontaires pour accueillir des élèves infirmiers du 9 au 29 mars 2026. Mme Makaya, CM1 (danger des écrans), Mme Pichon et Mme Boënnec (alimentation). Des séances seront dispensées par les stagiaires dans le cadre de leur projet.

Temps forts :

- **Proposés par la Mairie** :

Téléthon : Du 28 novembre au 19 décembre, des créneaux à la patinoire (complexe sportif Alsace) sont proposés à chaque classe.

Film de Noël : pas d'information à ce jour. Edit : Séances les 4,9 et 11 décembre à l'Espace Louis Armand.

Cross des écoles : pas d'information à ce jour

Carnaval de la ville : pas d'information à ce jour

- **Organisés par l'école :**

Festival du livre : Il aura lieu le vendredi 3 avril 2026. Une sélection de livres sera exposée à l'école, et la vente en sera proposée aux familles, sur place et en ligne. 20% des recettes reviennent sous forme de livres pour les bibliothèques des classes.

Classes transplantées **:**
Les classes de Mmes Baudrillard (CM2) et Mme Boënnec (CE2) ont été tirées au sort parmi les classes volontaires pour conduire le projet de classe transplantée. L'école bénéficie chaque année de deux classes transplantées à Saint-Rémy-des-Landes.
La validation du projet de classe transplantée revient à l'Inspectrice de l'Éducation nationale.

Actions proposées par les représentants de parents d'élèves :

« Initiatives » : vente de torchons, avec un bénéfice pour l'école

Chocolats de Noël Jeff de Bruges : 30% des ventes reversés à l'école

8. Bilan de la coopérative scolaire

L'organisation de la coopérative scolaire de l'école (OCCE) reste inchangée : Mme Massello en est la présidente, Mme Maistrelli la secrétaire et Mme Carnino la mandataire. Le bilan de la coopérative scolaire pour l'année 2024-2025 est le suivant :

Grâce aux différentes entrées en complément des dons des parents reçus en début d'année (= +9 172, 98€), nous avons pu payer les différents achats/sorties et spectacles de l'année (= -12 168,39€) dont un surplus pour les cars à la charge de la coopérative (1 974,50€). Par conséquent, le résultat de l'année 2024/2025 est de -2 995,41€ avec un solde en banque au 31 août 2025 de 10 969,25 €.

La coopérative a été alimentée en ce début d'année par les dons des parents, que nous remercions (3 884,30€) ainsi que par la vente de 79 T-shirts (712€). Elle bénéficiera également prochainement des recettes issues de la vente des photos (environ 30% seront reversés à l'école).

Des dépenses sont déjà en cours (cotisation OCCE + assurance = 667,40€), achat de T-shirts jaunes (1 268,28€), abonnements pour les classes qui le souhaitent au site Rallye-lecture.fr (111,20€), reste à devoir de la facture de 2023 pour les sacs à tarte Initiatives (1 281,70€), achats de jeux ou dossiers pédagogiques etc. ainsi que des opérations non encore comptabilisées pour l'année scolaire 2024/2025 (172,71€). En tenant compte l'ensemble de ces dépenses, le solde actuel de la coopérative scolaire s'élève à 11 398,44 €.

Il a été décidé en conseil des maîtres qu'une somme de 20€ par élève sera distribuée à chaque classe pour l'année scolaire 2025/2026. Par conséquent, un montant de 5 400€ (20 x 270 élèves) sera retiré au solde actuel de la coopérative durant le mois de novembre.

Cette somme sert à financer les sorties scolaires, à équiper les classes en jeux ou pour du matériel pédagogique. Un projet d'achat de tablettes numériques est également en cours d'étude.

Les comptes sont consultables par les parents d'élèves.

Un grand merci au nom de toute l'équipe pédagogique à tous les parents d'élèves et leurs représentants pour leur soutien tant humain que financier.

9. Mairie : bilan des travaux, temps périscolaires

Le dysfonctionnement de l'entretien des locaux a été plusieurs fois signalé, que ce soit dans les salles de classes, les sanitaires des étages ou le bureau de direction. Le ménage quotidien est trop léger et insuffisant : tables des élèves pas nettoyées, sol juste balayé mais pas lavé.

Des travaux sur la toiture ont été effectués cet été.
La façade de l'école continue de s'effriter et des morceaux importants tombent dans la cour, depuis le bas du 1er étage mais aussi depuis les arêtes hautes du toit. Actuellement, presque la moitié de la longueur de la zone sous la façade est condamnée par des barrières et de la rubalise. Un devis serait en cours concernant ces réparations, sans indications de délai.

REPONSES DE LA MAIRIE AUX QUESTIONS POSEES AU 3e CONSEIL D'ECOLE DE 2024-2025

- Sur la question sur l'aménagement de la cour de l'école, (fresque, table et banc …) :

Comme indiqué précédemment, les demandes doivent être formulées directement auprès de Monsieur le Maire. Une étude technique et budgétaire peut ensuite être réalisée pour évaluer la faisabilité et l'opportunité d'un projet d'ensemble.

- Sur la demande de pouvoir effectuer les demandes de réservation de salles en ligne :

La demande de réservation en ligne est exclusivement réservée aux associations. Les directions des établissements scolaires doivent formuler leurs demandes par courriel en adressant le formulaire de réservation à l'adresse mail : cabinet@carrieres-sous-poissy.fr .

QUESTIONS DES PARENTS A L'ÉCOLE

Question : Suite à la propagation récente d'une rumeur, quels enseignements ou points d'attention ont pu être dégagés par l'équipe éducative ?

Réponse : Il est nécessaire que les parents d'élèves vérifient la parole de leur enfant avant de s'engager dans une action de diffusion d'informations à plus ou moins grande échelle. La directrice de l'école rappelle que chaque parent d'élève peut s'adresser à elle s'il a une inquiétude. Bien évidemment, en cas d'événement ou incident important mettant en jeu la sécurité des élèves, toutes les familles auraient été informées par l'école, dans le seul délai suffisant pour être en mesure de les informer de manière exhaustive et de les rassurer de manière certaine. Dans la situation présente aussi, il a fallu un temps pour vérifier les informations inquiétantes rapportées de l'extérieur.

Question : Quels échanges ou dispositifs de coordination existent entre l'équipe enseignante et le personnel périscolaire afin d'assurer une continuité dans la surveillance et la gestion des situations sensibles, notamment dans le cadre de la sécurité et du bien-être des élèves ?

Réponse : Les informations nécessaires sont communiquées par l'école au périscolaire, et vice-versa. Les directrices de l'école et du périscolaire sont en lien et partagent ensuite avec leurs équipes.

Sanitaires & Travaux

Question : Quelle organisation est en place pour l'usage et la surveillance des sanitaires ?

Réponse : Lors des récréations de l'école, deux enseignants sont de service de surveillance. Les élèves vont aux toilettes en début et en fin de récréation, et si besoin, ils doivent demander l'autorisation pour y aller pendant la récréation, afin d'éviter les regroupements d'enfants dans les toilettes, les jeux ou dégradations.

Question : Avez-vous constaté une amélioration (moins de dégradations, meilleure propreté) ?

Réponse : Actuellement il n'y a pas de problème majeur dans les toilettes, seul l'entretien reste insuffisant (ménage, papier et savon disponible, mobilier) reste insuffisant.

Question : Une sensibilisation des élèves a-t-elle été menée à ce sujet ?

Réponse : Elle est menée chaque début d'année en classe et réitérée à chaque fois que c'est nécessaire.

Cour de récréation

Question : Comment qualifieriez-vous aujourd'hui le climat dans la cour de récréation ?

Réponse : Les activités ont été remises en service, les élèves sont occupés pendant les récréations, mais il a fallu renforcer, voire durcir la surveillance de certains élèves transgressifs (violence verbale et physique). Certains se comportent mieux, mais il reste des actes de non-respect et des attitudes agressives ancrées. Le matériel d'activité est encore très malmené.

Cité Éducative

Question : Comment le label Cité Éducative se traduit-il concrètement pour notre école ?

Réponse : Le lancement de la Cité éducative a eu lieu ce mardi, avec le vernissage de l'exposition Mathissime à l'école Giono. Des projets sont en cours, auxquels participeront des classes de l'école selon les intérêts des enseignants et les publics ciblés.

Question : Quelles sont les actions, réunions de travail ou projets déjà engagés ou prévus impliquant la direction ou les enseignants ?

Réponse : La Directrice a fait partie des groupes de travail impliquant la communauté éducative, la Ville et le Département.

QUESTIONS DES PARENTS A LA MAIRIE ET REPONSES APPORTEES PAR LA MAIRIE

Travaux et entretien des bâtiments

Question : De nouveaux travaux sont-ils déjà identifiés ou planifiés pour le bâtiment scolaire *(réparations, peinture, isolation, sécurité, etc.)* ?

Réponse : La réfection des sanitaires du 2e étage est en cours, dans l'un d'eux les travaux sont stoppés par manque d'ouvrier disponible. Dans les autres, les travaux n'ont pas commencé.

Question : Suite aux travaux réalisés cet été, certains points de vigilance ont-ils été signalés ou font-ils encore l'objet d'un suivi par les services municipaux ?

Réponse : On note un défaut de la corniche en lien avec les travaux effectués cet été. Les conséquences n'ont pas été estimées par le responsable de l'entreprise, puisqu'après le séchage de la bavette en zinc, des morceaux tombent de la façade, dans la cour. Des filets de protection pourraient être placés provisoirement, un devis est en cours. Ces travaux devraient être réalisés maximum aux vacances de Noël.

Aménagements extérieurs/cour d'école

Question : A quelle période est prévue la prochaine session de marquage au sol pour les écoles *(vacances d'hiver, de printemps, été) ?*

Réponse : La demande est à faire au Maire au plus tôt pour être inscrite au budget 2026.

Question : Quelle est la date limite pour transmettre les besoins spécifiques de l'école *(jeux au sol, traçage sportif, signalétique, etc.) ?*

Réponse : Il n'y a pas de date limite.

Question : Dans le cadre de projets d'aménagements complémentaires dans la cour, pourriez-vous préciser les démarches à suivre pour soumettre une proposition aux services municipaux ?

- **Quels éléments doivent accompagner la demande (souhaits prioritaires, estimation budgétaire, plan ou croquis d'implantation, etc.) ?**

Réponse : Il faut tous les éléments nécessaires qui permettent d'avoir une idée du temps de réalisation et du cout.

- **Quel est le cadre budgétaire et décisionnel de la mairie pour ce type de projet (budget participatif, programmation annuelle, arbitrages techniques) ?**

Réponse : Il s'agit du budget général de la Ville.

- **A quel moment de l'année est-il le plus pertinent de transmettre ces propositions afin qu'elles puissent être étudiées ?**

Réponse : En janvier.

La séance du conseil est levé à 20h55

Prochain Conseil d'école prévu le mardi 17 février 2026.

La Directrice de l'école

Les représentants RDPIC